



Ville de Grenoble

Service Droits de voirie - Unité des marchés

Marchés de Grenoble

Avis de vacance des emplacements – 15 oct 2020

Marché Saint Bruno
Mardi, Mercredi, jeudi, Vendredi, samedi, Dimanche

Etat des places disponibles

4 Emplacements :

- N°65 (4ml) produits alimentaires
- 3 emplacements de produits manufacturés

La Commission des marchés a retenu comme produits prioritaires pour ce marché :

Pour l'alimentaire : maintien alimentaire. Critère ancienneté.

Pour les manufacturés* : pas de priorité. Critère ancienneté

**Les abonnements pour les produits manufacturés seront attribués au 1^{er} janvier 2021 ou au 1^{er} avril 2021 en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de la réglementation en vigueur.*

Pour candidater, merci de préciser dans votre demande :

- la place convoitée,
- les jours de présence souhaités,
- les produits que vous souhaitez vendre,
- vos coordonnées complètes.

Veillez adresser votre demande **avant le 15 décembre 2020**:

par courrier :

Ville de Grenoble
Service Droits de voirie - Unité des marchés
11, boulevard Jean PAIN
38021 GRENOBLE cedex 1

par mail :

droits.voirie@grenoble.fr

(Pour tout renseignement : service des Marchés : 04 76 76 37 75)